

Séance du conseil communautaire

Jeudi 8 avril 2021 à 18 heures

ORDRE DU JOUR

Finances / budget

QUESTION N°1 / DELIBERATION N°2021-041 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion du budget principal dressé par le Trésorier principal, receveur intercommunal, pour l'exercice budgétaire 2020, qui confirme le résultat du compte administratif 2020.

QUESTION N°2 / DELIBERATION N°2021-042 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé par le Trésorier principal, receveur intercommunal, pour l'exercice budgétaire 2020, qui confirme le résultat du compte administratif 2020.

QUESTION N°3 / DELIBERATION N°2021-043 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE JONQUIER & MORELLES DE CAMARET-SUR-AYGUES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité *Jonquier & Morelles* de Camaret-sur-Aygues, dressé par le Trésorier principal, pour l'exercice budgétaire 2020, qui confirme le résultat du compte administratif 2020.

QUESTION N°4 / DELIBERATION N°2021-044 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2020 du budget principal qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 28 305,81 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 611 418,69 €
Résultat de clôture :	+ 639 724,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2020 :	- 76 918,87 €
Reprise du déficit de l'UASA :	- 9294,68 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 1 695 447,10 €
Résultat de clôture :	+ 1 609 233,55 €
Restes à réaliser reportés en 2021 (dépenses) :	- 876 350,00 €
Résultat cumulé :	+ 732 833,55 €

QUESTION N°5 / DELIBERATION N°2021-045 : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 812 512,54 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 13 630,49 €
Résultat de clôture :	+ 826 143,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2020 :	- 55 017,68 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 652 054,76 €
Résultat de clôture :	+ 597 037,08 €
Restes à réaliser reportés en 2021 (dépenses) :	- 473 000,00 €
Résultat cumulé :	+ 124 037,08 €

QUESTION N°6 / DELIBERATION N°2021-046 : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE JONCQUIER & MORELLES DE CAMARET-SUR-AYGUES**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à approuver le compte administratif 2020 du budget annexe de la zone d'activité économique *Joncquier & Morelles* de Camaret-sur-Aygués qui fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2020, avec reprise des résultats de l'exercice antérieur, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020 :	+ 223 684,57 €
Reprise de l'exercice antérieur :	- 223 684,57 €
Résultat de clôture :	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2020 :	- 1 094 528,67 €
Reprise de l'exercice antérieur :	+ 1 094 528,67 €
Résultat de clôture :	0 €

Les extraits des comptes de gestion et les comptes administratifs 2020 sont adressés aux conseillers par voie dématérialisée.

→ Note de synthèse n°1 pour les questions n°4, 5 et 6

QUESTION N°7 / DELIBERATION N°2021-047 : **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Au vu du résultat de clôture du compte administratif du budget principal 2020, le conseil communautaire dispose de la faculté d'affecter tout ou partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 100 000 € en section d'investissement, et le maintien du solde, soit 539 748,50 €, en section de fonctionnement.

QUESTION N°8 / DELIBERATION N°2021-048 : **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Au vu du résultat de clôture du compte administratif du budget annexe assainissement 2020, le conseil communautaire dispose de la faculté d'affecter tout ou partie de l'excédent de la section d'exploitation en section d'investissement.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'affectation partielle de l'excédent d'exploitation, à hauteur de 700 000 €, en section d'investissement, et le maintien du solde, soit 126 143,03 €, en section d'exploitation.

QUESTION N°9 / DELIBERATION N°2021-049 : INSTAURATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

En vertu de l'article 1379-0 bis du Code général des impôts, le conseil communautaire est appelé à approuver l'instauration de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le produit sera perçu par la Communauté de communes dès cette année.

→ *Note de synthèse n°2*

QUESTION N°10 / DELIBERATION N°2021-050 : FIXATION DU TAUX 2021 DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, fixé à 1,5 %.

QUESTION N°11 / DELIBERATION N°2021-051 : VOTE DU TAUX 2021 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux 2021 de la cotisation foncière des entreprises, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, inchangé depuis 2011, et fixé à 31,01 %.

QUESTION N°12 / DELIBERATION N°2021-052 : VOTE DU TAUX 2021 DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux 2021 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, inchangé depuis 2011, et fixé à 2,59 %.

QUESTION N°13 / DELIBERATION N°2021-053 : VOTE DU TAUX 2021 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le taux 2021 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, inchangé depuis 2009, et fixé à 10 %.

QUESTION N°14 / DELIBERATION N°2021-054 : VOTE DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à voter le produit attendu de la taxe « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » pour l'exercice budgétaire 2021, fixé à 450 000 €.

→ *Note de synthèse n°3*

QUESTION N°15 / DELIBERATION N°2021-055 : INSTAURATION DES FONDS DE CONCOURS

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à la création des fonds de concours sur le fondement de l'article L.5214-16-V du Code général des collectivités territoriales.

→ *Note de synthèse n°4*

QUESTION N°16 / DELIBERATION N°2021-056 : REGLEMENT DES FONDS DE CONCOURS

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est amené à approuver le règlement des fonds de concours, joint en annexe, qui détermine ses critères d'attribution.

Le projet de règlement est adressé aux conseillers par voie dématérialisée.

QUESTION N°17 / DELIBERATION N°2021-057 : APPROBATION DU MONTANT DES REDEVANCES 2021 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant des redevances du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2021, inchangé depuis 2018.

Contrôle de fonctionnement des installations existantes :	90 €
Contrôle conception et réalisation (forfait unique) :	120 €

QUESTION N°18 / DELIBERATION N°2021-058 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif principal 2021, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :	10 750 000 €
Section d'investissement :	5 450 000 €

QUESTION N°19 / DELIBERATION N°2020-059 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif annexe assainissement 2021, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections d'exploitation et d'investissement, et qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :	2 470 000 €
Section d'investissement :	2 800 000 €

Les budgets primitifs 2021 sont adressés aux conseillers par voie dématérialisée.

→ Note de synthèse n°5 pour les deux budgets primitifs

QUESTION N°20 / DELIBERATION N°2020-060 : CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CABINET CLL AVOCATS

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le conseil communautaire est appelé à approuver le projet de convention à passer avec le Cabinet CLL Avocats, qui défend les intérêts de la Communauté de communes depuis plusieurs années, et qui porte sur une mission d'assistance juridique spécifique dans le cadre du partenariat public / privé avec la société Méthalcyon pour la construction et l'exploitation d'un éco-site de traitement des bio-déchets.

Le projet de convention est adressé aux conseillers par voie dématérialisée.